

DIAL 2504

BRÉSIL - Le comité Rio Maria tient à rappeler quelques faits inquiétants

Comité Rio Maria

lundi 1er octobre 2001, mis en ligne par [Dial](#)

Une fois de plus, le Comité Rio Maria attire notre attention sur plusieurs faits inquiétants concernant la situation des paysans sans terre dans l'État du Pará et sur les répressions déclenchées tant à leur encontre qu'à l'égard de ceux qui les défendent. Texte paru dans le bulletin d'information du Comité Rio Maria, Informativo, septembre 2001.

1- Persécutions contre la Commission pastorale de la terre (CPT) et contre le frère Henri Burin des Roziers.

Toutes les enquêtes de police ouvertes et les procès criminels intentés contre le frère Henri, au cours de l'année 2000, par le gouverneur de l'État du Pará, le commissaire général de la police civile, le ministère public, le juge de Xinguara, ont été archivées.

La victoire la plus importante a été l'habeas corpus accordé par les Chambres criminelles réunies du Tribunal de justice du Pará, le 6 juin 2001, aux avocats de la CPT, Anilson Russi et frère Henri, qui les a exclus du procès intenté contre eux et d'autres accusés par le juge de Xinguara pour formation de bande, incitation au crime, insulte à autorités et séquestre.

2- Procès criminel pour tortures pratiquées par des policiers du commissariat de police de Xinguara, dans le sud du Pará.

Le Comité a déjà donné des informations, l'année dernière, sur la campagne qui, en mai 2000, a recueilli plus de 6 500 signatures, dénonçant les tortures dans les commissariats de police du sud du Pará, y compris contre des adolescents, et du dossier signé par 13 organisations religieuses, syndicales, de droits de l'homme, qui avait été remis au gouverneur et aux autorités de l'État et de la Fédération.

Le cas d'un jeune, mineur, qui souffre de graves perturbations mentales en raison des tortures qu'il a subies au commissariat de police de Xinguara, a pris une importance nationale et internationale. Ce cas a été retenu comme l'un des 10 cas emblématiques pour la campagne d'Amnesty International contre les tortures. Il a été vérifié personnellement par le rapporteur spécial de l'ONU sur les tortures, lors de sa visite dans le sud du Pará et mentionné dans son rapport officiel de 2001.

En juin 2001, le juge de Xinguara a décidé, à la demande du ministère public, de poursuivre pénalement les deux policiers civils de Xinguara, Raimundo Pacheco et Raimundo Monteiro, et le commissaire de la police civile, en fonction à l'époque, Sandro Rivelino, pour crime de tortures.

Importante aussi est la condamnation du gouverneur du Pará, par décision judiciaire, de payer les

dépenses de traitement médical de ce jeune dans un hôpital de Belém.

Suite à la campagne d'Amnesty International et d'autres organisations, et de la visite du rapporteur spécial de l'ONU, le commissaire général de la police civile de l'État, le superintendant de la police civile du sud du Pará et pratiquement tous les commissaires de police civile du sud de l'État ont été transférés et remplacés.

3- Espionnage militaire contre les organisations populaires, y compris contre le Comité Rio Maria.

Le journal A Folha de São Paulo, un des plus importants du Brésil, a publié à partir du 2 août 2001, une série d'articles au sujet d'une équipe d'agents secrets de l'armée, qui sous couvert de journalistes travaillant dans une maison de Marabá, dans le sud du Pará, espionnent les organisations sociales de la région, principalement le Mouvement des sans-terre (MST) mais aussi la Commission pastorale de la terre (CPT), le Comité Rio Maria, des religieux etc... Ces organisations ou ces personnes sont définies comme « forces adverses » qui doivent être surveillées, combattues, éliminées. Des centaines de fiches ont été trouvées dans ce bureau du service secret de l'armée, entre autres sur des membres du Comité Rio Maria qui avaient été interviewés récemment par ces faux journalistes. Les articles de la Folha de São Paulo ont eu une grande répercussion nationale et ont provoqué des protestations véhémentes d'organisations de la société civile et religieuse du Brésil et d'autres pays.

4- Les gouvernements du Pará et de la Fédération ont déclenché ces derniers mois une répression extrêmement violente contre les paysans sans terre et sa principale organisation le Mouvement des sans-terre.

Dans le seul État du Pará, ces derniers mois, 130 paysans sans terre et militants du MST ont été mis en prison et répondent à des procès criminels pour avoir occupé des terres abandonnées ou acquises illégalement par de grands propriétaires. 2000 familles très pauvres ont été expulsées de terres qu'elles avaient rendues productives. Depuis le début de l'année, 5 personnes ont été assassinées dans le Pará sur ordre de grands propriétaires terriens, dont 4 dans le sud-est, et un paysan blessé dans le sud de l'État.

5- Le maire de Rio Maria poursuivi en justice pour détournements de fonds.

Le maire de Rio Maria, Argemiro Gomes, par pression de la société civile, a été suspendu de ses fonctions et répond à un procès criminel pour détournement de fonds, sur requête du ministère public et sur demande des conseillers municipaux, entre lesquels Orlando Canuto.

6- Jugement des commanditaires de l'assassinat de João Canuto.

La juge de Rio Maria a décidé, le 16 mai 2001, que les deux commanditaires de l'assassinat de João Canuto, le 18 décembre 1985, l'ancien maire de Rio Maria, Adilson Carvalho Laranjeira, et le propriétaire terrien Vantuir Gonçalves de Paula, devaient être jugés par un tribunal de jury. La défense n'a pas fait appel de la décision et le ministère public demande que la session de jury se tienne dans la capitale, Belém, et non à Rio Maria où il n'y a pas les conditions minimales de tranquillité pour un jugement impartial. Nous vous suggérons d'envoyer des lettres à la présidente du Tribunal de justice de l'État pour appuyer la requête du ministère public, en vous inspirant du modèle ci-joint. Tout indique que ce jugement pourrait se réaliser avant la fin de l'année.

Face à cette situation préoccupante, nous comptons sur votre appui et solidarité.

Rio Maria, 1er septembre 2001 Luzia Canuto de Oliveira Pereira Présidente du Comité Rio Maria

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

Suggestion de lettre :

Dra. Climenie Bernadette De Araújo Pontes

Presidente do Tribunal de Justiça do Pará

Praça República do Libano, No 310

Cidade Velha 66.015-080 Belém PA

Fax : (xxx91) 218 2454

E-mail : ds.climenie.pontes chez tj.pa.gov.br

Madame la Présidente,

Nous avons été informés de la décision de la juge de Rio Maria, du 16 mai 2001, de faire juger par Tribunal de Jury les commanditaires de l'assassinat du syndicaliste João Canuto, commis le 18 décembre 1985, et que cette décision est maintenant définitive.

Nous avons suivi attentivement ces dernières années les jugements des assassins des autres syndicalistes de Rio Maria, les fils de João Canuto, José et Paulo, et Expedito Ribeiro de Souza, qui se sont réalisés de manière exemplaire dans la capitale de l'État, à Belém.

C'est pourquoi nous espérons que vous accepterez la requête du ministère public demandant que le jugement des commanditaires de l'assassinat de João Canuto se réalise à Belém, estimant que la région de Rio Maria n'offre pas les conditions de tranquillité nécessaires pour une décision impartiale dans une affaire de si grande répercussion régionale, nationale et même internationale.

Nous espérons que ce jugement, 15 ans après le crime, se réalisera rapidement.

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 2504.**

- Traduction Dial.

- Source (portugais) : *Informativo*, septembre 2001.

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, la source française (Dial - <http://www.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.